



Le Taillan médoc, le 17 mai 2022

**CONVOCATION**

Monsieur, Madame \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Cher (Chère) Collègue,

Tu es invité (e) à participer au stage de formation syndicale qui aura lieu de 9 H à 16 H

- Le jeudi 16 juin 2022 au Lycée Bertran de Born, 1 Rue Charles Mangold à PERIGUEUX**
- Le vendredi 17 juin 2022 au Lycée Victor Duruy, 2 Avenue de Nonères à MONT DE MARSAN**
- Le mardi 21 juin 2022 au Lycée Bernard Palissy, 164 Boulevard de la Liberté à AGEN**
- Le jeudi 23 juin 2022 au Lycée Pape Clément, 1 Rue Léo Lagrange à PESSAC**
- Le vendredi 24 juin 2022 au Lycée Albert Camus, Avenue Pierre Angot à MOURENX**

Ce stage est organisé par le Centre d'Histoire Sociale, de Recherche, de Formation et de Documentation de l'UNSA Education. Sur présentation à ton chef d'établissement ou ton chef de service de cette convocation accompagnée d'une demande de congé pour formation syndicale, un congé à ce titre peut être attribué dans le cadre de l'article 34 (7°) de la loi 82-997 du 23 novembre 1982.

Comptant sur ta présence,

La Secrétaire académique  
**Léa FORTES**

DEMANDE POUR CONGE DE FORMATION SYNDICALE

**NOM** \_\_\_\_\_ **PRENOM** \_\_\_\_\_

**GRADE ET FONCTION (1)** \_\_\_\_\_

**ETABLISSEMENT OU SERVICE (2)** \_\_\_\_\_

- à Monsieur le Proviseur (3)
- à Monsieur le Principal (3)
- à Monsieur le chef de service (3)

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7°) de la loi 84 - 16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'état, définissant l'attribution des congés pour formationsyndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé, le .....2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera .....

Il est organisé par le Centre d' Histoire Sociale, de Recherche, de Formation et de Documentation de l'UNSA Education, Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu'il est prévu à l'article 1er du Décret 84 - 474 du 15 juin 1984 et de l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'Etat et de la décentralisation du 29 décembre 1999 (J.O. du 6 janvier 2000).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Précisez le grade et la fonction occupée  
 (2) Adresse précise de l'établissement et / ou du service  
 (3) Utiliser la voie hiérarchique

Signature :